

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Methylcyclohexane  
FDS-nombre : 000000020873  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : méthylcyclohexane  
No.-Index : 601-018-00-7  
Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
méthylcyclohexane	108-87-2 601-018-00-7 203-624-3	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336; Système nerveux central Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	100 %	M(Aquatic Acute) = 1 M(Aquatic Chronic) = 1

### 3.2. Mélange

Non applicable

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

*Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.  
Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions.

*Mesures d'hygiène:*

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

*Classe de température:*

T3

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Stocker dans une zone conçue pour le stockage de liquides inflammables. Protéger contre les dommages physiques. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### *Limites d'exposition professionnelle*

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
méthylcyclohexane	INRS (FR) VME	1.600 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

#### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

##### Équipement de protection individuelle

###### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

###### *Protection des mains:*

Matière des gants: Caoutchouc nitrile  
délai de rupture: > 480 min

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Épaisseur du gant: 0,4 mm  
Camatril® 730

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de sécurité avec protections latérales

### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
poids moléculaire	: 98,19 g/mol
Point/intervalle de fusion	: -126 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 100 - 102 °C à 1.013 hPa
Limite d'explosivité,	: 6,7 % (v)

**Methylcyclohexane**

259691-2L

Version 1.3

Date de révision

19.07.2021

supérieure  
Limite d'explosivité, : 1,1 % (v)  
inférieure  
Point d'éclair : -4 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto- : 250 °C  
inflammabilité  
pH : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n- : log Pow 3,88  
octanol/eau

Pression de vapeur : 48 hPa  
à 20 °C

Pression de vapeur : 184 hPa  
à 50 °C

Densité : env. 0,769 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 0,679 mPa.s  
à 20 °C

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme des peroxydes avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### *Toxicité aiguë par voie orale:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### *Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

#### *Toxicité aiguë par inhalation:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### *Irritation de la peau:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

#### *Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Résultat: Non irritant  
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Buehler Test  
Voies d'exposition: Dermale  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: non sensibilisant  
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

*Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité pour la reproduction:*

Remarques: Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

*Danger par aspiration:*

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses  
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

Essai en semi-statique  
Espèce: Oryzias latipes  
Valeur: 2,07 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### *Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Essai en statique

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 0,134 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC

Essai en statique

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 0,022 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### *Toxicité pour les microorganismes:*

NOEC

Essai en statique

Espèce: boue activée

Valeur: 2,725 mg/l

Durée d'exposition: 14 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 0,326 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### *Biodégradabilité:*

aérobique

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:2296

IMDG:2296

IATA:2296

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:MÉTHYLCYCLOHEXANE

IMDG:METHYLCYCLOHEXANE

IATA:Methylcyclohexane

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420 112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suède	145
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

méthylcyclohexane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

## Methylcyclohexane

259691-2L

Version 1.3

Date de révision  
19.07.2021

---

---